

## DIAGNOSTIC BOCAGER

<b>Programme</b>	204141 738 05022 – collectivités
<b>Bénéficiaires</b>	- Communes, communautés de communes et intercommunalités
<b>Condition(s) d'attribution</b>	<p>Dans le cadre d'une approche globale à l'échelon du territoire concerné :</p> <p>Les prestations retenues sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- réalisation d'un inventaire qualitatif du réseau bocager</li> <li>- analyse des objectifs du territoire en matière de bocage</li> </ul> <p>L'ensemble des éléments devant apparaître dans ces documents de diagnostic et de gestion du bocage est détaillé au sein d'un cahier des charges rédigé par le Conseil Départemental de la Sarthe</p>
<b>Référence(s) décision(s) du Conseil départemental</b>	BP 2006 Commissions Permanentes des 18 février 2013 et 17 octobre 2013
<b>Détermination de l'aide</b>	- 20 % du coût HT de l'étude avec un montant minimum de subvention de 1 500 € et plafonné à 2000 € par commune Les conditions s'appliquent y compris dans le cadre d'un groupement de commande entre collectivités
<b>Modalité(s) d'attribution</b>	- Délibération de la structure sollicitant l'aide - Décision de la Commission Permanente - Notification d'attribution de la subvention
<b>Service(s) chargé(s) de l'instruction</b>	<p>Direction générale adjointe des Infrastructures et du Développement territorial Direction des Territoires, de l'Agriculture et du Développement durable</p> <p>✉ : <a href="mailto:contact.dtadd@sarthe.fr">contact.dtadd@sarthe.fr</a></p>

Mise à jour : septembre 2017